

**Délibération N° 2019-71**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 6 décembre 2019,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** La délégation n°2019-40 en date du 27 mai 2019 portant modification de la délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente ;
- Vu** le procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration de l'IUT en date du 5 novembre 2019,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation de l'adhésion de l'Université à des associations qui comprennent des personnels de l'Université dans leurs instances de direction.**

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion de l'Université, pour le compte de l'IUT Lumière, à des associations qui comprennent des personnels de l'Université dans leurs instances de direction. La liste des associations concernées est annexée à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 16

Dont :

Pour : 15

Abstention : 1

Fait à Lyon, le 9 décembre 2019

Le Président de l'Université Lyon 2

Le Directeur Général des Services  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.